



Plaque mémorielle et QRCode

Un QRCode sera placé sous la plaque mémorielle inaugurée en mars 2025 dans l'entrée de la Basilique Saint Martin.

En scannant ce QR code avec leur téléphone, les visiteurs pourront accéder à des informations détaillées, leur permettant de mieux comprendre la signification de cette plaque.

Ils découvriront également comment le diocèse et le collectif ont mis en lumière ces révélations, les transformant en un véritable outil de résilience, de reconnaissance, de réparation et de prévention.

Une messe mémorielle clôturera cette journée inaugurale.



« En vérité, je vous le déclare, chaque fois que vous l'avez fait à un de ces plus petits qui sont les miens, c'est à moi que vous l'avez fait. »

Mt 25,40

L'Église de Touraine demande pardon aux victimes d'emprise et de violences sexuelles, en particulier, à celles des Petits Chanteurs de Touraine

Mgr JORDY
Archevêque de TOURS

Le

« L'Église doit être un exemple. Elle doit aider à résoudre ces abus, elle doit les faire apparaître au grand jour aussi bien dans la société qu'au sein des familles. »

Pape François, Rome, mars 2023

Le Tribunal Pénal Canonique National a rendu la sentence suivante à l'encontre d'un ancien prêtre du diocèse accusé de violences sexuelles sur mineurs :

« sentence, date. » Le



« Je n'ai rien vu, rien perçu, rien su..

Tous les jours de la semaine, ces pensées me hantent
Aujourd'hui, on se retrouve ensemble pour que se mêlent
nos voix libérées. »

Les sites internet

<https://diocesedetours.catholique.fr>

<https://www.inirr.fr/>

<https://www.france-victimes37.fr>

<https://www.voixliberees.fr/>

« Face à tant de drames anciens ou récents, la commission estime qu'il ne peut être question de « tourner la page ». L'avenir ne peut se construire sur le déni ou l'enfouissement de ces réalités douloureuses, mais sur leur reconnaissance et leur prise en charge.

Il est essentiel de rendre réellement justice aux femmes et aux hommes qui, au sein de l'Église catholique, ont dans leur chair et leur esprit souffert de violences sexuelles. Par conséquent, tout doit être entrepris pour réparer, autant qu'il est possible, le mal qui leur a été fait et les aider à se reconstruire. Pour éradiquer aussi le terreau des abus et de leur impunité.

Cette démarche ne peut pas éluder une humble reconnaissance de responsabilité de la part des autorités de l'Église pour les fautes et les crimes commis en son sein. Elle implique, à la hauteur de ce mal, un chemin de contrition qui ne peut pas être conçu et parcouru en quelques jours ou semaines.

Après ce qui s'est passé, il ne peut y avoir d'avenir commun sans un travail de vérité, de pardon et de réconciliation, et cela vaut pour l'Église comme pour les institutions civiles. La commission a cherché à contribuer au travail de vérité.

C'est à l'Église de s'en emparer et de le poursuivre, afin de retrouver la confiance des chrétiens et le respect de la société française dans laquelle elle a tout son rôle à jouer. Il est impératif de rétablir une alliance qui a été dure ment mise à mal. C'est le voeu qu'avec mes collègues je forme ».

Jean-Marc Sauvé

Conclusion de l'avant-propos du Rapport de la CIASE
Octobre 2021

En mémoire de Michel, ancien Petit Chanteur de
Touraine et membre du collectif,
décédé le 14 novembre 2023 et reconnu victime de
l'abbé Tartu après son décès



inirr instance nationale
indépendante
de reconnaissance et de réparation



Vendredi 29 novembre 2024 10h00
Maison du Carmel Tours 37
Conférence de presse commune

A l'invitation de

Mgr Jordy Evêque de Tours

Diocèse de Tours et la Cellule d'Ecoute

Collectif Voix Libérées

Mme Derain de Vaucresson

Présidente de l'inirr

Mme Champrenault

Présidente de France Victimes37

Scannez
moi



Suite à la condamnation de l'abbé Tartu par le Tribunal Pénal Canonique National, confirmée par le Dicastère pour la Doctrine de la Foi à Rome let notifiée le 13 novembre 2024, une conférence de presse commune est organisée en présence de tous les acteurs du processus.

Cette décision marque une étape importante dans la reconnaissance par l'Église des faits signalés par d'anciens Petits Chanteurs de Touraine, victimes d'agressions sexuelles de la part de leur chef de chœur.

Conférence de presse du 29 novembre 2024

L'HISTOIRE...

La parole des victimes de violences sexuelles au sein de l'Église se libère, ouvrant un processus de reconnaissance et de quête de justice qui ne cesse de croître. Ce parcours de vérité, porté par des démarches individuelles et des initiatives collectives comme le collectif Voix Libérées, vise à briser le silence autour des abus et à mettre en lumière la responsabilité des institutions religieuses. À travers des témoignages, des actions publiques et des efforts de sensibilisation, ces victimes cherchent à obtenir réparation, à inscrire leur histoire dans la mémoire collective et à prévenir de nouvelles tragédies. Ce combat, toujours vivant, s'inscrit dans une volonté de changement profond et durable.



ET APRES ?

On continue...

Le collectif poursuit ses actions d'information et de prévention, notamment lors des conférences organisées par le diocèse (2023 et 2024).

En décembre, une projection-débat sera tenue le 5 décembre aux cinémas Les Studios pour entretenir la mémoire vive et sensibiliser à la question des abus dans l'Église.

Une conférence organisée par le diocèse avec Sœur Véronique Margron sur le thème "Comment se forger une conscience éclairée ?" est prévue pour janvier 2025.

À travers des années de silence, de luttes et de solidarité, Voix Libérées a su imposer sa voix et faire reconnaître une histoire longtemps occultée. Sa mission se poursuit, portée par la volonté de faire éclater la vérité et de prévenir la répétition de tels drames.

Et chantons ensemble

Une association regroupant d'anciens Petits Chanteurs de Touraine est née de ce collectif, animée par l'envie de chanter ensemble, sans oublier l'histoire qui les a réunis, mais avec la volonté de redonner le plaisir de chanter.

www.pcantores37.org



En 2000, Gilles, ancien Petit Chanteur de Touraine des années 1960 prend conscience des agressions sexuelles qu'il a subies dans son enfance. Cette révélation marque le début d'un long parcours, à la fois personnel et judiciaire. Après une hospitalisation en 2002, il commence une psychothérapie pour affronter son traumatisme. En 2006, il dépose plainte contre le chef de chœur l'abbé Bernard Tartu, un prêtre en contact avec des mineurs, posant ainsi un premier acte officiel pour dévoiler les agressions subies et l'inaction de l'Église malgré les instances de prévention existantes. Au fil des ans, l'Église met en place des cellules d'écoute, dont une en 2017, censées offrir un espace aux victimes pour s'exprimer.

Création du collectif et prise de parole publique (2019-2021)

En 2019, de nouvelles plaintes sont déposées, notamment par Frédéric et Olivier, deux frères également victimes de l'abbé Tartu.

Soutenus par Mgr Jordy, qui transmet le dossier à Rome, les victimes regrettent l'insuffisance des actions locales.

En 2021, après des articles exposant le ressentiment d'inaction du diocèse, elles créent le collectif Voix Libérées. Celui-ci prend rapidement forme, organisant des réunions, des actions médiatiques, et lançant un site internet pour amplifier la voix des victimes et sensibiliser le public.

Mobilisation et lutte pour la reconnaissance (2022)

En 2022, le collectif intensifie ses actions pour obtenir justice. En février, les anciens membres des Petits Chanteurs de Touraine se rassemblent pour témoigner de l'ampleur des abus au sein de la manécanterie. En mars, Voix Libérées participe à une messe en mémoire des victimes.

En octobre, la première rencontre des collectifs de victimes à la mairie de Paris renforce leur détermination et leur solidarité.

Avec ses maigres moyens le collectif recense 15 victimes. Officiellement 7 plaintes sont déposées en gendarmerie ou police. La justice est saisie.

Les premiers contacts se nouent avec l'inirr (Instance nationale indépendante de reconnaissance et de réparation).

Vers la justice et le souvenir (2023-2024)

Le procureur de la République de Tours notifie à toutes les victimes le classement sans suite des plaintes pour prescription. Il leur signifie que pour autant les faits sont avérés. Ceci ouvre la voie de l'inirr et France.

Les efforts du collectif commencent à porter leurs fruits en 2023.

La 14 janvier, une rencontre historique réunit le diocèse, l'inirr Victimes 37 et le collectif.

Comme convenu, en avril, l'inirr auditionne les victimes, et rend en juin ses décisions individuelles et maximales à toutes les victimes ayant déposée un dossier.

Dans le même temps, un procès canonique contre l'abbé Tartu se profile.

Le projet d'une plaque commémorative apposée à la basilique Saint-Martin à Tours prend forme, avec l'ajout d'un QR code pour permettre aux visiteurs d'en savoir plus.

Les liens avec le diocèse se resserrent, et des réunions régulières sont instaurées pour enrichir mutuellement leurs approches.

Durant l'été 2023 les auditions au Tribunal Pénal Canonique National (TPCN) se succèdent. L'instruction se termine en septembre.

En octobre 2023, un retour d'expérience est organisé à Tours avec tous les acteurs (VL, Diocèse, inirr et FV37). Les démarches restauratives individuelles et collectives sont annoncées par l'inirr.

Une lutte toujours vivante (2024 et au-delà) En 2024, le collectif intensifie ses demandes d'information concernant le procès canonique de Tartu. Au printemps, le Tribunal Pénal Canonique National rend une première condamnation, suspendue à l'avis définitif de Rome.

Début novembre 2024, le Vatican confirme la sentence pour l'abbé Tartu. Le décret devient définitif et exécutoire.

Une conférence de presse est organisée aujourd'hui pour sensibiliser et encourager les victimes à briser le silence. Car oui, il est possible de reconnaître et de réparer !

Le 14 janvier 2023 à Tours



La journée du 14 janvier 2023 à Tours :

Une étape décisive.

« En se déplaçant jusqu'à Tours, l'inirr a fait un pas vers le collectif. C'était essentiel. La dynamique de la démarche collective a été créée lors de ce déplacement à Tours ».